


VOTRE BOUCLIER BLEU


L'info-lettre du CFBB
N°2018 -I

SPECIAL INONDATION - I




Après un été des plus longs et des plus secs, les inondations d'automne nous ont dramatiquement rattrapés. L'Aude a été durement frappée. Le bilan patrimonial reste à faire, mais on sait déjà que le secteur des archives a été sévèrement impacté. Nous y reviendrons dans une future infolettre, mais gardez un œil sur notre facebook, où nous publions notamment nos communiqués. Ajoutons une mission CFBB sur le sujet et voilà qu'une série de VBB spécial Inondations s'impose.

Mission Patrimoines et Inondations



Grâce au soutien du Ministère du Développement Durable, le CFBB a initié cette année une mission pour favoriser l'insertion du patrimoine culturel dans les plans concernant les risques inondations. Entamé depuis août dernier par Françoise Collanges, ce projet comprend la définition et la mise en place d'un plan d'action comportant un volet institutionnel (prise en compte du patrimoine dans les plans existants), un volet communication et un volet formation.



Première action, vous informer sur les dispositifs de gestion du risque inondation et sur la place qu'ils donnent au patrimoine culturel. Pour cela, 3 VBB spéciaux : le présent, sur l'échelon inter-collectivités, et à venir, un point sur l'échelon national, et un sur les Plans communaux de sauvegarde... En fin d'année, vous saurez tout ce qu'il faut savoir...

Rappels...et appel ! PAPI et CFBB : une action au long cours

Depuis 2011, le CFBB participe, à la demande du ministère du développement durable, aux Commissions mixtes Inondations (CMI), qui examinent et valident les PAPI (Programmes d'actions et de prévention des Inondation) concernant les zones les plus soumises aux risques inondation.

Insérer le patrimoine culturel dans ces plans et un enjeu majeur pour sa protection, car ils prennent en compte les trois aspects fondamentaux de la gestion du risque :

- Avant l'évènement : la prévention et la réduction de vulnérabilité
- Pendant l'évènement : les mesures d'urgence
- Après l'évènement : le relèvement ou « retour à la normale »

A l'heure actuelle, peu de plans prennent en compte l'impact sur le patrimoine car ce n'est pas dans l'optique habituelle des services d'urbanisme, de gestion des eaux et de gestion des risques, en charge de ces plans.

Il est donc essentiel pour le CFBB de développer la sensibilisation de ces équipes, et d'intervenir pour les aider à intégrer le patrimoine local dans leur analyse de vulnérabilité.



La CMI est **une instance chargée du pilotage** de la politique nationale de gestion des risques inondations, selon la loi de 12 juillet 2010 transcrivant une Directive européenne sur le sujet.

Elle valide les PAPI d'intention et PAPI mis en place en leur octroyant le label PAPI. Elle se réunit à Paris 3 à 4 fois par an. Elle est composée de plusieurs collèges représentant les professionnels du risque mais aussi de nombreux représentants de la société civile.



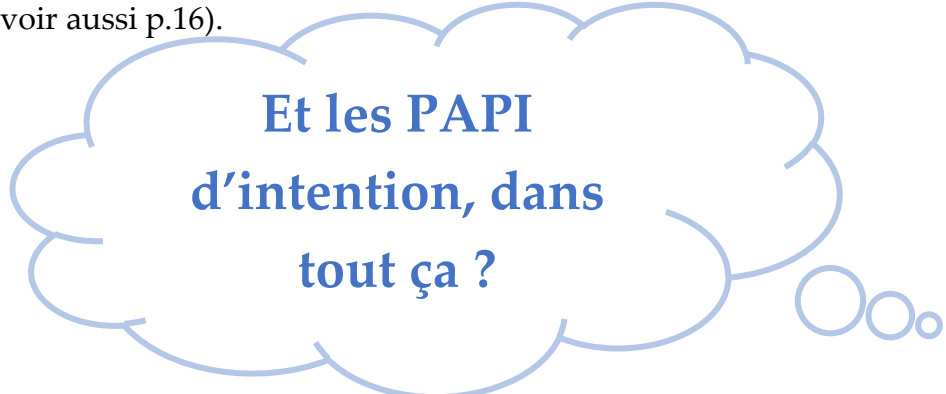
Et un PAPI, c'est quoi ?

Les Programmes d'actions et de prévention des Inondation (PAPI) ont été créés en 2003. Deux réformes du cahier des charges plus tard, nous sommes entrés depuis janvier 2018 dans l'ère des PAPI 3.

Ces programmes, pilotés pour des territoires associant plusieurs collectivités partageant des risques inondations communs, formalisent **un diagnostic, une stratégie** claire et **un programme d'actions** pour prévenir ou réduire l'impact de l'aléa sur un territoire donné.

Le cahier des charges actuel, téléchargeable en fin de page [ici](#), précise clairement **la place du patrimoine culturel au sein des enjeux** d'un territoire :

« Le dispositif PAPI doit, sur la base d'une réflexion politique et stratégique sur le bassin de risque pertinent, définir les objectifs à atteindre et le programme à mettre en œuvre afin de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, l'environnement, **les biens, dont le patrimoine culturel**, et l'activité économique », p.9 (voir aussi p.16).



Et les PAPI d'intention, dans tout ça ?

Avant l'octroi d'un label PAPI, les porteurs de projet doivent obligatoirement produire d'abord un PAPI d'intention, qui rassemble les **diagnostics préalables** et évalue les **études complémentaires** à produire dans le cadre du PAPI. **C'est à ce stade que le CFBB souhaite renforcer sa présence.**

En effet, veiller à ce que le patrimoine culturel soit pris en compte dès cette étape, c'est garantir qu'il fera partie intégrante des plans de gestion du risque à l'avenir.

Nous devons donc augmenter notre capacité d'expertise dans ce dispositif essentiel à nos missions.

POUR CELA, LE CFBB A BESOIN DE VOUS !

Nous souhaitons créer une cellule de spécialistes patrimoines, afin de nous impliquer davantage dans le diagnostic pour les PAPI d'intention et pour analyser les dossiers PAPI passant en CMI, afin de proposer des recommandations constructives aux porteurs de projet.

Votre Profil :

- professionnel du patrimoine et de la culture, membres d'associations culturelles locales
- Motivation à se former sur un sujet complexe et technique
- Esprit de synthèse et capacité à communiquer simplement sur des sujets complexes indispensable
- Optimisme et motivation exigés !

Activités :

- Lire les PAPI et PAPI d'intention annoncés, proposer une analyse succincte et des recommandations utiles.
- Participer à des diagnostics patrimoines pour les PAPI d'intention.
- Travail à distance, mais formation tous ensemble, café et chouquettes compris !

REJOIGNEZ-NOUS !

Nous devons être assez nombreux pour partager le travail et répondre rapidement lors des annonces d'ordre du jour des CMI.

Selon vos profils, vos compétences et vos centres d'intérêt, nous pourrons ensuite développer des actions de sensibilisation, d'information ou des missions diagnostics... Tous projets bienvenus.

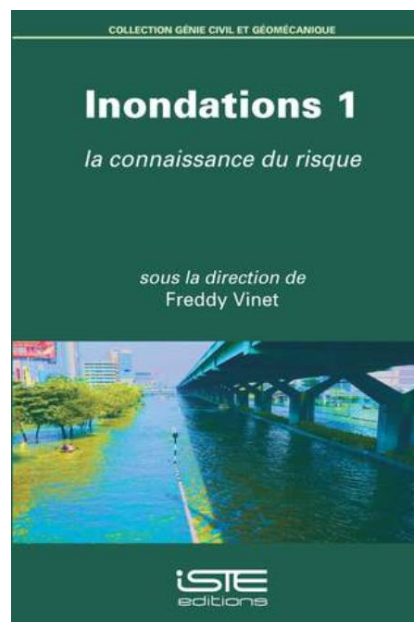
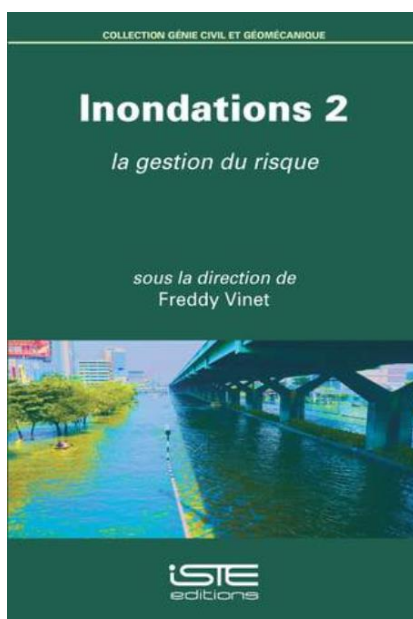
Candidatures à patrimoinesinondations@bouclier-bleu.fr

LES NEWS INONDATIONS

Pour finir, quelques infos récentes sur le sujet...

Récemment en ligne,

deux ouvrages importants sur les inondations et leur gestion. Dans le volume 1, le chapitre 4, portant sur les impacts patrimoniaux des inondations, est écrit par notre présidente, Jocelyne Deschaux.



La publication, également disponible en anglais, est disponible en ligne sur le site de l'ISTE aux adresses ci-dessous :

<https://iste-editions.fr/products/inondations-1>

<https://iste-editions.fr/products/inondations-2>

Une bibliothèque spécialisée à connaître :

[L'AFPCN](#) (Association française pour la prévention des risques naturelles) est un partenaire du CFBB, qui possède une bibliothèque accessible à ses adhérents, dont nous sommes. Située 19 avenue du Maine, elle est ouverte pour consultation sur place. Contactez-les par emails ou téléphone en préalable à votre visite.

La Table ronde Hiscox de juin 2018 sur la crue centennale à Paris

Nous en avons parlé dans le VBB-2, elle visait la presse spécialisée (assurances, arts) et nationale (quotidiens et magazines) en réunissant divers spécialistes, dont le CFBB.

Hiscox a produit une vidéo résumant les grands points de la table ronde (version longue 2minutes 30), qui sera scindée en 3 parties plus courtes : prévention / gestion du sinistre pendant / expertise après.

La version longue sera diffusée aux journalistes et sera le moyen de les relancer pour obtenir de nouveaux articles.

Elle sera hébergée sur le site d'Hiscox. Des posts sur les réseaux sociaux renverront sur cette page.

Les petites vidéos thématiques seront également diffusées et sponsorisées sur les réseaux sociaux avec lien sur le site.

Au-delà des journalistes, premiers destinataires, le grand public pourra également accéder à ces documents.